

Une nouvelle application dédiée aux manifestations sportives - SIMS (Système d'information sur les manifestations sportives)



À compter du 09 février 2022, le dépôt des dossiers des manifestations sportives sur la voie publique ou sur une voie ouverte à la circulation publique organisées dans le département de l'Aude est dématérialisé.

Les manifestations aériennes ou nautiques ne sont pas concernées.

Cet outil s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures de déclaration et des demandes d'autorisation des manifestations sportives en facilitant la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Les déclarations en ligne remplacent les dossiers de déclaration papier.

Les échanges entre les services de l'État, les organisateurs et les services consultés sont fluidifiés et simplifient l'instruction des dossiers.

L'application permet également un suivi de l'avancement des dossiers en temps réel.

Comment déposer un dossier ?

Votre dossier doit être **complet** et déposé dans le **déla**i réglementaire en fonction de la nature de l'événement. Toutes les informations sont disponibles sur la plateforme dans la rubrique « AIDE & INFOS » - Aide/ FAQ pour les organisateurs
<https://manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateur>

Pour créer un compte d'accès à la plateforme, rendez-vous à l'adresse suivante : **www.manifestationsportive.fr**

Lorsqu'une manifestation se déroule sur **plusieurs départements**, il convient de saisir son dossier dans tous les départements traversés.

Attention : Pour les départements n'utilisant pas encore la plateforme, veuillez contacter la préfecture.

Pour toutes questions, vous pouvez adresser un mail sur la boîte dédiée à cet effet : pref-manifestations-sportives@audefr